

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 24 juin 2024

#### **OBJET :**

**Conventionnement avec Citeo dans le cadre d'un soutien financier aux communes en charges des déchets d'emballages abandonnés**

**Rapporteur : MME MALARY**  
Délibération n°9

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (loi AGEC) de février 2020 a étendu la Responsabilité Elargie du Producteur des emballages ménagers aux déchets abandonnés.

Le coût du nettoyage des déchets abandonnés diffus (dits déchets d'emballages) peut être soutenu financièrement par Citeo après conventionnement et selon un barème par habitant.

Ce conventionnement peut être établi jusqu'au 31/12/2025 avec reconduction possible jusqu'au 31/12/2028.

Typologie du milieu de la collectivité	Montant (€/hab/an)
Urbain (pop ≥ 5 000 habitants permanents)	3,2
Rural (pop ≤ 5 000 habitants permanents)	0,9
Urbain dense (pop ≥ 50 000 habitants permanents)	4,3
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants : -Plus d'1.5 lit touristique par habitant -Un taux de résidences secondaires supérieur à 50% -Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	3,5

Le montant du soutien financier annuel maximum tel que défini par Citeo est de l'ordre de 30 915.50 euros pour la commune d'Essey-lès-Nancy.

Afin de bénéficier d'un soutien financier complet en 2024 au titre d'actions menées pour l'année en cours, il est nécessaire d'avoir réalisé les démarches administratives auprès de Citeo avant le 30 juin 2024. Au-delà de cette échéance, le soutien 2024 sera réduit de moitié.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le conventionnement avec l'organisme Citeo ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rattachant, notamment la convention et les différents documents administratifs s'y rattachant.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 27 juin 2024.

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**

**Aïcha MENZRI**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**



**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 14 juin 2024
- Convocation distribuée le : 14 juin 2024
- Affichage de la liste des délibérations le : 28 juin 2024
- Affichage du procès-verbal le : 4 octobre 2024

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme SCHINDLER, M. ROSSIGNON, Mme DROUVILLE, Adjoints.
  
- M. BOURGUIGNON, Mme LOZINGUEZ, M. GONCALVES, Mme BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, Mme BARDOUL, Mme DEL MANCINO, Mme MALARY, Mme MENZRI, M. PERRI, Mme CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Nadine CADET à M. Jacky THOUVENIN
- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON
- M. Gilles SAPIRSTEIN à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à M. Mallory KOENIG
- M. Jean-Louis KATZ à M. Christophe CHEVARDÉ

**ABSENT**

- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- Mme Aïcha MENZRI

Pour extrait

La secrétaire de séance,

Aïcha MENZRI



Le Maire,

Michel BREUILLE